

ADDEARG

**SE FORMER
SE FAIRE ACCOMPAGNER
S'INSTALLER PAYSAN
TRANSMETTRE SA FERME**



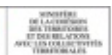
PROGRAMME 2023-2024

6 bis rue des Gardons
30350 Maruéjols-lès-Gardons
04 66 25 20 19 - addearg@wanadoo.fr

www.agriculturepaysanne.org/gard
www.facebook.com/addearg30

**Installation agricole
Transmission
Suivi de ferme
Accompagnement individuel
Accompagnement collectif
Formations
Projets collectifs
Appui aux collectivités**

AVEC LE SOUTIEN DE :



ACCUEIL COLLECTIF INSTALLATION



Porte d'entrée de l'Addearg, le temps d'une matinée, venez découvrir l'Addearg, son offre d'accompagnement à l'installation, et faire le point sur votre projet avec un.e accompagnateur.ice.

Prochains RDV : 11 septembre, 9 octobre, 17 novembre, 18 décembre 2023 et 15 janvier, 2 février, 11 mars, 8 avril, 21 mai et 10 juin 2024

ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS THÉMATIQUES

Des temps collectifs pour aborder des thèmes plus spécifiques à l'installation et vous orienter au mieux dans votre projet.

S'installer paysan : élaborer votre stratégie d'installation



Pour comprendre le parcours à l'installation, les aides, choisir vos statuts, analyser concrètement un parcours d'installation, mettre en place votre plan d'action.

Session 1 : 5, 10 et 12 octobre 2023

Session 2 : 23, 25 et 30 janvier 2024

Session 3 : à définir

Intervenante : accompagnatrice Addearg

Contribution : 75€ pour les 3 jours.

Visite de ferme le
deuxième jour!

Cycle thématique : S'installer en collectif - partenariat InPACT



Le collectif gardois InPACT 30 (Addearg, FD Civam 30, Terre de liens et Solidarités paysans) vous propose, dans la continuité du projet régional Agri-Coll consacré à l'installation agricole en collectif, trois rencontres-débats :

27 Juin après-midi : Gérer le relationnel au sein des collectifs agricoles

26 Septembre matin : L'accès au foncier en collectif agricole

9 novembre matin : Quels statuts pour les collectifs agricoles ?

Intervenant.es : membres d'InPACT et/ou collectifs agricoles

Inscription obligatoire, lieux à définir.

Contactez-nous pour vous inscrire ou recevoir les informations !

Informations sur notre site internet rubrique événements : www.agriculturepaysanne.org

Accès aux ressources produites par le projet Agri-Coll : www.agri-coll.xyz

Informations et inscriptions :

addearg@wanadoo.fr, 04 66 25 20 19

Toutes les informations concernant les accompagnements collectifs et les formations

LES FORMATIONS INSTALLATION-TRANSMISSION-TECHNIQUE

Chiffrage : 5 jours pour élaborer un budget prévisionnel

Pour chiffrer votre projet, faire une demande de financement avec des outils simples. Formation certifiante!

Session 1 : 24, 31 octobre, 7, 14 et 28 novembre 2023

Session 2 : 6, 13, 20, 27 février et 5 mars 2024

Session 3 : 14, 22, 28 mai et 4, 18 juin 2024

Intervenante : accompagnatrice Addearg

Tarif : 1120€



Chiffrer votre plan d'entreprise pour une demande de DJA

Réaliser votre plan d'entreprise dans le cadre de la DJA. Formation certifiante!

Session 1 : 12 et 19 octobre, 2, 16 et 28 novembre, 7 décembre 2023

Session 2 : 4, 11, 25 avril, 16, 30 mai et 13 juin 2024

Intervenante : accompagnatrice Addearg

Tarif : 1344€



Gestion : piloter votre ferme avec des outils simples

Pour devenir autonome dans la gestion de sa ferme et prendre les bonnes décisions.

Niveau 1 : 3 jours

Dates : 11 et 25 Janvier et 01 février 2024

Niveau 2 : 1 jour

Dates : 18 janvier 2024

Intervenante : accompagnatrice Addearg

Tarif : 672€ / 224€

Venir avec vos factures 2023, un ordinateur équipé d'un logiciel Open calc ou Excel



Concevoir son système d'irrigation

Concevoir un système d'irrigation adapté à ses besoins et à son terrain.

Dates : 16, 23 et 24 Novembre 2023

Intervenante : Michel Marche, paysan formateur

Tarif : 651€



Réfléchir et prendre en main la transmission de sa ferme

Une approche globale de la transmission reprise pour définir son projet de transmission, les modalités, les délais...

Dates : 08 et 19 Décembre 2023, 16 et 23 janvier 2024 + 1/2 journée en individuel

Intervenantes : Dominique Sinner, psychosociologue, un notaire, la MSA, accompagnatrice Addearg

Tarif : 1196€



LES NOUVEAUTÉS CÔTÉ FORMATIONS

Prenons le temps... En agriculture !

Des outils, des méthodes pour transformer stress et charge mentale en gestion sereine dans votre organisation.

Dates : 4 et 5 Décembre 2023

Intervenante : Annie Lefur, formatrice sur ces questions Tarif : 406€



Vers l'autonomie : les bases de la soudure

Devenez soudeuse et soudeur pour effectuer de petites réparations.

Dates : 15 et 16 Janvier 2024

Intervenante : Charlie Bay, formatrice en soudure Tarif : 378€



Accès au foncier et habitat léger

Un tour d'horizon des bonnes questions à se poser pour comprendre les enjeux sur le foncier et l'habitat, et cibler le foncier qui vous sera adapté.

Dates : 8 et 9 février 2024

Tarif : à préciser



**Programme 2024 en cours de construction!!
Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées...**

A noter : Les tarifs de formation pour 2023 sont susceptibles d'être réévalués selon les financeurs.

Informations et inscriptions : Responsable formation
Florette Rengard, addearg.formation@gmail.com - 04 66 25 20 19

LES RENCONTRES TRANSMISSION - INSTALLATION

Atelier transmission reprise : envisager l'association

Organisé en partenariat avec la communauté des communes Causse Aigoual Cévennes Terres solidaires.

Venez échanger sur la question de la transmission et de la reprise de votre ferme dans le cadre d'une association.

Date : 14 novembre, 19h suivi d'un apéritif convivial



Rencontres paysan.nes et porteur.ses en pays viganais

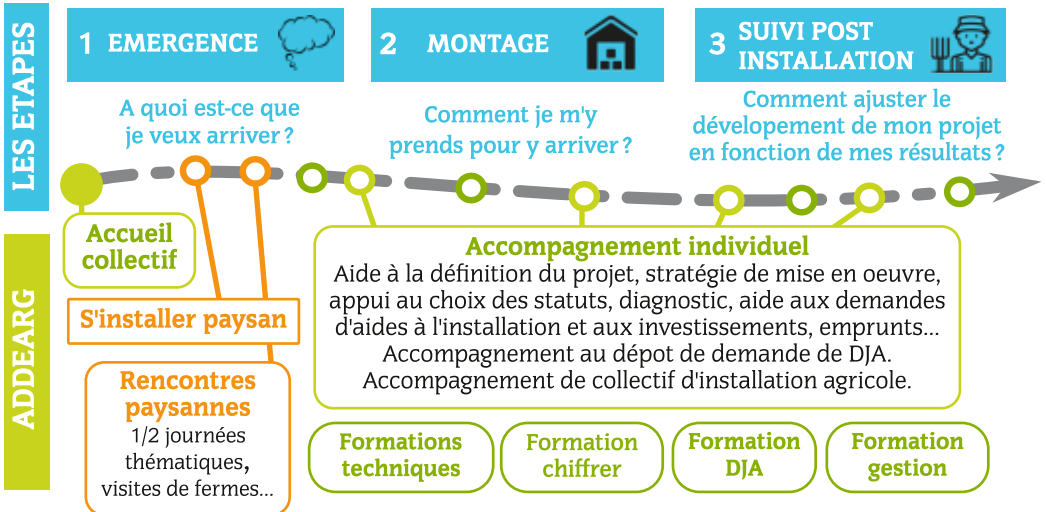
Organisé en partenariat avec la communauté des communes du pays Viganais une demie journée pour se retrouver sur des fermes : se rencontrer, faire du réseau et échanger sur les questions d'installation, de reprise, de formation en pays viganais.

Dates : 7 novembre, 21 novembre, 28 novembre



L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION ET PLUS...

L'Addearg vous propose un accompagnement sur la durée de vie de votre ferme :

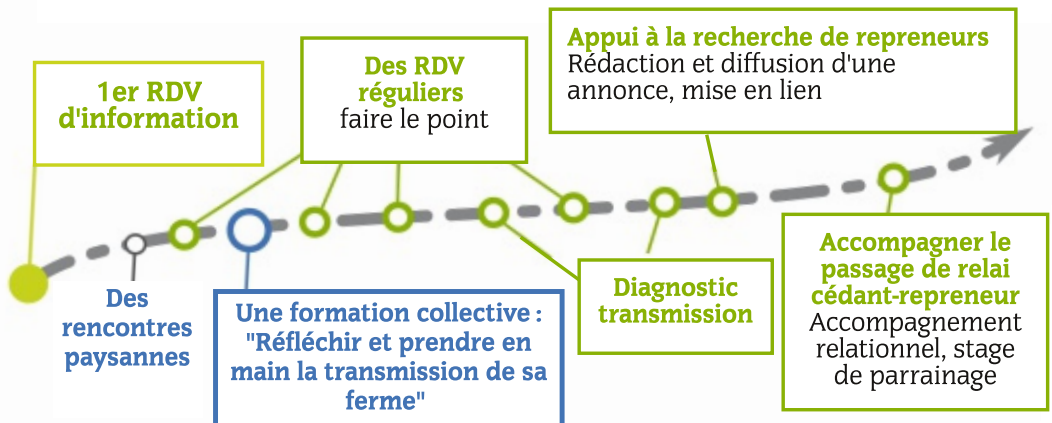


Informations :

Elma Mathey : addearg@wanadoo.fr, 04 66 25 20 19

L'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSMISSION

L'Addearg vous propose un accompagnement individuel et sur mesure :



Informations :

Anne-Sophie Robast : addearg.asr@jeminstallepaysan.org, 04 66 25 20 19 / 07 69 87 49 58

Avec le soutien financier de :



CALENDRIER GÉNÉRAL DES FORMATIONS ET ÉVÈNEMENTS

Juin

- 6 S'installer paysan : analyse de ferme et travail sur votre projet
1er et 6 juin
- 11 Formation citoyenne : devenez relai foncier et transmission sur votre territoire à Anduze - contactez nous
- 27 Café paysan : gérer le relationnel au sein des collectifs agricoles

Des formations sur mesure :

Vous êtes un groupe ?
Vous êtes intéressés par un thème particulier ?
N'hésitez pas à nous solliciter pour organiser la formation qui vous correspond.

Septembre

- 11 Accueil collectif Installation
- 27 Café paysan : l'accès au foncier en collectif agricole
- 28 Assemblée générale de l'Addearg

Octobre

- 5 S'installer paysan : élaborer votre stratégie d'installation
5, 10, 12 octobre
- 9 Accueil collectif Installation
- 12 Chiffrer votre plan d'entreprise pour une demande de DJA
12 et 19 octobre, 2, 16 et 30 nov, 14 décembre
- 24 Chiffrage : 5 jours pour élaborer un budget prévisionnel
24, 31 octobre, 7, 14 et 28 novembre

Novembre

- 9 Café paysan : quels statuts pour les collectifs agricoles ?
- 13 Accueil collectif Installation
- 16 Concevoir son système d'irrigation
16, 23 et 24 novembre

Décembre

- 4 Transformer stress et charge mentale en gestion sereine, c'est possible ! 4 et 5 décembre
- 12 Formation : réfléchir et prendre en main la transmission et la reprise de votre ferme
12 et 19 déc, 9 et 16 janvier + 1/2 journée ind.
- 18 Accueil collectif Installation

Formations Afocg : piloter sa ferme avec le logiciel de comptabilité ISTEA :

Groupes animés par nos collègues de Terres Vivantes 34. Devenir autonome dans sa comptabilité / comptabilité certifiée.

Signalez-vous si vous êtes intéressés : constitution d'un nouveau groupe en fonction des demandes.

2023

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS

Public

Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer.

Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Adear LR) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription : Adear 09, Adear 31, Alodear, Addearg, Ardear Occitanie) pour vérifier si leur participation est possible.

Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.

Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

Aspects pratiques

Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiqués aux participants avant le démarrage de la formation.

Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.

Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

Coût des formations

Pour les adhérents, la majorité des formations sont financées par VIVEA, si éligibles et dans la limite de l'enveloppe disponible ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue ou sur demande. Pour les non-adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée.

Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires

Chèque de caution

Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque

Attestation

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

Annulation

En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'un stage payant, les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

Réclamation

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à l'Adear Occitanie dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

BULLETIN D'INSCRIPTION/ADHÉSION

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Courriel :

• Je suis :

- Cotisant VIVEA (agriculteur.trice, conjoint.e collaborateur.trice, cotisant.e solidaire...)
- Porteur.euse de projet inscrit.e dans un parcours PPP (fournir la copie de votre PPP)
- Autre, préciser le financement envisagé : CPF Pôle emploi Autofinancement

Je m'inscris à :	Ce que je dois faire :
------------------	------------------------

Accueil collectif installation Date(s) :	q M'INSCRIRE OBLIGATOIREMENT en renvoyant ce bulletin par mail ou courrier et en précisant la date concernée.
--	---

S'installer paysan Dates :	q Je joins le montant total (25€/jour) à l'ordre de l'Addearg. q Je joins le règlement de l'adhésion à l'Addearg le cas échéant.
--	---

Cafés paysans Date(s) :	q Je m'inscris par mail ou par courrier en renvoyant ce bulletin et en précisant la ou les date(s) concernées.
---	--

FORMATIONS : (Préciser nom et dates)	Contactez-nous pour le financement de votre formation, nous chercherons avec vous les solutions existantes. Si vous le savez déjà, renvoyez votre bulletin par mail ou courrier avec les iformation suivantes selon votre financement : VIVEA : le montant de votre crédit sur votre espace Vivea CPF : le montant CPF sur votre espace en ligne Pôle emploi : votre numéro de demandeur d'emploi Puis nous contacter pour un financement CPF ou Pôle emploi q Je joins le règlement de l'adhésion à l'Addearg le cas échéant
--	--

- J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales des formations

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question :
Florette Rengard - addearg.formation@gmail.com - 04 66 25 20 19

• J'adhère à l'Addearg obligatoirement si je ne suis pas adhérent.e de l'année en cours :

- Je souhaite adhérer à l'association Addearg pour l'année 20

Veuillez trouver ci-joint le paiement de mon adhésion : 15€

- paiement par chèque (à l'ordre de l'Addearg)
- paiement en liquide

Fait le :
à :

Signature :

L'Addearg est une association reconnue d'intérêt général !
 Vos dons sont défiscalisés à hauteur de 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises !

- Je souhaite également faire un don de : € pour soutenir l'Addearg



Conception et crédits photo : Addearg

